

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Toutes nos offres s'entendent sauf vente et sans engagement. Les commandes acceptées par nos agents ou représentants, de même que les conventions faites avec eux, ne sont valables qu'après ratification écrite de la direction.
2. La date de livraison renseignée sur nos offres et confirmations de vente n'engage pas notre société, et n'est donnée qu'à titre indicatif. Au cas où les matériaux ne seraient pas disponibles en tout ou en partie à la date prévue, l'acheteur n'a en aucun cas le droit d'annuler son ordre et/ou de réclamer des dommages.
3. Toute commande implique l'acceptation de nos conditions de vente et de facturation.
4. En cas d'annulation de commande ou de rupture de contrat, l'acheteur nous est redevable d'un dédommagement forfaitaire et incompressible égal à 20% de la valeur de la commande ou du contrat.
5. Les marchandises sont toujours expédiées ou remises au domicile de l'acheteur à ses risques et périls, même si elles sont vendues franco ; notre responsabilité cessant dès leur sortie de nos entrepôts, quel que soit le transporteur.
6. La plupart de nos livraisons se font sur palettes et/ou panneaux d'emballage. Ces protections sont cautionnées au prix coûtant et créditées dès leur retour en nos entrepôts.
7. Au cas où nous devrions stocker en nos entrepôts des marchandises livrables aux termes de la commande, il nous serait loisible de porter en compte les frais de stockage, d'assurance et de manutention à compter du jour où les marchandises eussent dû être enlevées ou livrées.
8. Les marchandises vendues par notre société sont censées être connues des acheteurs et considérées comme agréées par le fait même de l'achat.
9. Toute réclamation quantitative doit se faire impérativement à la réception des marchandises.
10. Toute réclamation qualitative doit se faire au plus tard huit jours après la réception des marchandises.
11. Notre responsabilité se limite au remboursement ou au remplacement, selon notre choix, des marchandises reconnues, après expertise contradictoire, défectueuses, à l'exclusion de tout remboursement de frais annexes (frais de dépose, repose, de colle, etc...)
12. Le seul fait de l'utilisation (sciage, collage, pose, etc...) des marchandises, suppose l'acceptation qualitative de celles-ci.
13. Tous défauts résultant de mauvaises conditions d'entreposage, de pose, d'état de sécheresse ou d'humidité, de froid ou de chaleur, ou de conditions anormales des locaux où se trouvent entreposés ou utilisés nos produits, ne pourront jamais nous être opposés.
14. Nos factures sont payables à Bruxelles, au comptant, sans escompte, sauf indication contraire formelle écrite.
15. L'acceptation des traites ou autre mode de paiement, n'emporte ni novation ni dérogation à cette clause.
16. Nous ne garantissons pas la présentation à l'échéance des effets que nous pourrions accepter en règlement. Nous ne sommes jamais tenus, soit de faire protester ces effets, soit de dénoncer les protêts, soit d'exercer les recours dans les délais légaux, ni même d'avertir les intéressés du non-paiement.
17. En cas de non-paiement à l'échéance, nous nous réservons le droit d'annuler le marché en cours et d'amener l'échéance et l'exigibilité de toutes les factures ou traites. En cas de revente des marchandises, même transformées, appartenant au vendeur, l'acheteur lui cède dès à présent toutes les créances résultant de leur revente.
18. Toute facture non acquittée à son échéance sera productive d'un intérêt au taux annuel de 12%, exigible de plein droit et sans mise en demeure. Toute facture qui n'est pas payée à l'échéance, sera de plein droit et par la seule survenance de l'échéance majorée de 15% avec un minimum de 250 € à titre de dommages et intérêts en application des articles 1152 et 1229 du Code Civil Belge.
19. Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après expédition partielle d'un marché, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché.
20. Les marchandises restent notre propriété exclusive jusqu'au paiement complet de la facture. Dès la livraison, l'acheteur supporte les risques de perte, détérioration ou destruction. Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente.
21. Toutes contestations entre parties seront, sans exception, portées devant les tribunaux de Bruxelles.

CONDITIONS PARTICULIERES

Les présentes conditions complètent et précisent nos conditions générales de vente.

STRATIFIÉS

- I. Nos stratifiés répondent aux normes de triage internationales. D'autres exigences d'aspect ne peuvent être prises en considération.
- II. Tous nos stratifiés sont censés être connus de l'acheteur qui accepte les conditions de livraison du fabricant :
- III. Pour toute commande de panneaux non suivis de stock, le fabricant se réserve le droit de livrer 10 % en plus ou en moins que la quantité commandée, avec un minimum de un panneau, ainsi que du deuxième choix, jusqu'à concurrence de 10 % de la totalité de la commande.
- IV. Afin de minimiser les risques de voilage, tous nos collages de stratifiés sont proposés sur nos supports revêtus de 2 faces strictement identiques. Toute autre composition acceptée par nos services se fait sous l'entière responsabilité du client.
- V. Nos collages ne sont garantis que s'ils sont composés de panneaux fournis par nos seuls soins.

PLACAGES BOIS

- I. En raison de la nature du matériau, les panneaux livrés peuvent présenter des aspects différents de couleur et de grain.
- II. Une exposition excessive à la lumière solaire provoque une décoloration et ne peut être considérée comme un défaut de la matière.
- III. Toute application de vernis ou teinture impose un test préalable sur un panneau de même lot que les panneaux fournis, et sur une surface significative.